

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE RIORGES

2024.10

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2024

Séance ordinaire du 27 Mars 2024

LE PRESIDENT CERTIFIE



1. *Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 Mars 2024 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;*

2. *Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :*

Monsieur Jean-Luc CHERVIN
Madame Isabelle BERTHELOT
Madame Martine SCHMÜCK
Madame Michelle BOUCHET
Madame Andrée RICCETTI
Madame Chantal LACOUR
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN
Madame Catherine REMY-MENU

Madame Annie FASSOLETTE
Madame Christiane PERROTON
Monsieur Daniel BARRET
Madame Suzanne KELLER

Absents avec excuses :
Monsieur Guy MARTIN
Monsieur Gilles CONVERT

Madame Rolande VAGINAY

Secrétaire élu pour la durée de la session : Madame Géraldine BARRAS

Vu

.....

.....

.....

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES
Monsieur Gilles CONVERT	Madame Martine SCHMÜCK

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2024

La délibération n°2024.05 du 7 février 2024, a acté la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de Budget Primitif (BP) du CCAS pour l'exercice 2024.

Ce projet est construit sur la base d'estimations sincères et prudentes, compte tenu des informations connues au moment de son élaboration. Il pourra être amendé en cours d'exercice, en tant que de besoin, par décision modificative.

La subvention communale s'élève à 396 006.69 € et se répartit comme suit :

	2023	2024
Subvention affaires générales	278 341.85	296 126.69
Subvention Foyer Pierre Laroque	89 920.00	99 880.00
TOTAL	368 261.85	396 006.69

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de fonctionnement s'élève à 758 560 € pour 2024. Il se répartit de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Budget affaires générales	597 680.00	597 680.00
Budget Foyer Pierre Laroque	160 880.00	160 880.00
TOTAL	758 560.00	758 560.00

Section de fonctionnement – Chapitres

1. Dépenses :

Chap.	Nature des dépenses	BP 2024
011	Charges à caractère général	163 690.00
012	Charges de personnel	264 300.00
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	70 233.00
Total des dépenses de gestion courante		498 223.00
66	Charges financières	50 000.00
68	Dotations aux provisions	31 270.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		579 493.00
023	Virement à la section d'investissement	2 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	177 067.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		179 067.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		758 560.00

2. Recettes :

Chap.	Nature des recettes	BP 2024
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	59 000.00
74	Dotations et participations	396 000.00
75	Autres produits de gestion courante	275 110.00
Total des recettes de gestion courante		730 110.00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
Total des recettes réelles de fonctionnement		730 110.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		730 110.00

R 002 Excédent reporté	28 450.00
------------------------	-----------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	758 560.00
---	-------------------

L'excédent de recettes de fonctionnement est estimé à 28 450 € et reporté dans les recettes de fonctionnement.

II. SECTION INVESTISSEMENT

Le budget total d'investissement s'élève à 561 392.19 €. Il se répartit comme suit :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Reports	BP 2024	Total	Reports	BP 2024	Total
370 510.27	190 881.92	561 392.19	0.00	561 392.19	561 392.19
370 510.27	190 881.92	561 392.19	0.00	561 392.19	561 392.19

En 2023, un emprunt de 400 000 € a été effectué afin de réaliser les travaux prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de l'EHPAD Quiétude. Cette enveloppe n'ayant été que partiellement utilisée en 2023, 370 510.27 € sont reportés en dépenses d'investissement.

1. Dépenses :

Chap.	Libellé	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	167 000.00
21	Immobilisations corporelles	13 981.92
23	Immobilisations en cours	8 500.00
27	Autres immobilisations financières	1 400.00
Total des dépenses réelles d'investissement		190 881.92
	Reports de crédits	370 510.27
001	Résultat d'investissement reporté	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		561 392.19

2. Recettes :

Chap.	Libellé	BP 2024
10	Dotations et réserves	
16	Emprunts et dettes	-
27	Autres immobilisations financières	1 400.00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		3 400.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	177 067.00
Total des opérations d'ordre		177 067.00
	Reports de crédits	
001	Résultat d'investissement reporté 2023	380 925.19
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		561 392.19

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

RIORGES, le 02 avril 2024

Jean-Luc CHERVIN
Président du C.C.A.S.

